

Décret ordonnant l'insertion au procès-verbal d'un don du citoyen Rousseau, de Nantes, dont la mention a été omise au procès-verbal de la séance du 19 floréal, lors de la séance du 30 prairial an II (18 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Décret ordonnant l'insertion au procès-verbal d'un don du citoyen Rousseau, de Nantes, dont la mention a été omise au procès-verbal de la séance du 19 floréal, lors de la séance du 30 prairial an II (18 juin 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) p. 717;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_14974_t1_0717_0000_11

Fichier pdf généré le 30/03/2022

37

Les administrateurs du directoire du district de Bayeux, département du Calvados, annoncent à la Convention nationale qu'ils envoient à la monnaie 982 marcs 5 onces un gros d'argenterie; ainsi que 176 marcs une once en galons d'or et d'argent, que les ornemens du fanatisme ont été envoyés au chef-lieu du département, et qu'on procède à la vente du surplus qui a déjà produit plus de 26,000 liv. Ils ajoutent que la vente des biens du ci-devant clergé s'élève à près de 10.000.000, et celles des biens des émigrés à 4,172,902 liv. Ils terminent par féliciter la Convention sur son énergie à déjouer les conspirateurs, et lui expriment leur indignation sur l'attentat dirigé contre les représentans du peuple.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi à la commission des revenus nationaux (1).

38

La société populaire de Saint-Sever, département des Landes, témoigne à la Convention nationale sa joie sur les triomphes de la République, et sa satisfaction de voir la morale et la victoire à l'ordre du jour. Elle l'invite à rester à son poste jusqu'à l'extinction du dernier des tyrans. Elle la remercie d'avoir envoyé dans son district le représentant Monestier, de la Lozère, et annonce que, quoiqu'il soit rappelé, elle le retient encore au milieu d'elle, pour qu'il achève de propager l'esprit public et les vertus sociales et républicaines dont il donne l'exemple.

Insertion au bulletin et renvoi au comité de salut public (2).

39

Trois administrateurs du district de Savenay, département de la Loire-Inférieure, annoncent à la Convention nationale qu'ils ont trouvé chez la ci-devant marquise de Bourmont 11 charretées d'effets précieux renfermés sous un double mur, et dans la cave de la même maison toute la batterie de cuisine enfoncée 3 pieds sous terre. Après avoir travaillé et pioché pendant 3 jours et 3 nuits, disent-ils, nous avons fait conduire le tout à Savenay; et n'en déplaie à madame la marquise, nous allons faire vendre ses bijoux au profit de la République, et les matelas qui devoient servir à ses plaisirs à son retour de Coblenz, vont servir à coucher les Sans-culot-

tes du 5^e bataillon de la Manche, cantonnés à Savenay.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Savenay, 4 flor. II] (2).

« Citoyens représentants,

Pendant que vous travaillez à déjouer les complots des conspirateurs et à débarrasser de ces scélérats la terre de la liberté, nous travaillons de notre côté à les poursuivre jusques dans leurs derniers retranchemens.

Nommés le 20 germinal par l'administration du district de Savenay pour faire conduire de la maison de Leloup, ci devant de Labiliais, condamné à mort, et de chez d'autres particuliers émigrés et brigands fugitifs de la commune de S^t Etienne, les effets propres au casernement de la troupe cantonnée à Savenay, nous avons trouvé chez la ci devant marquise de Bourmont 11 charettes d'effets précieux, renfermés sous un double mur, et dans la cave de la même maison toute la batterie de cuisine enfoncée trois pieds sous la terre; après avoir travaillé et pioché comme trois bons bougres pendant trois jours et trois nuits, nous avons fait conduire le tout à Savenay, et, n'en déplaie à madame la marquise, nous allons faire vendre ses bijoux au profit de la République, et les matelas qui devaient servir à ses plaisirs à son retour de Coblenz, vont servir à coucher les sans-culottes du 5^e bataillon de la Manche, cantonnés à Savenay.

Vive la République! ».

MEIGNEN (vice-présid.), MOISAN (adm.),
GOURLAY (agent du district).

40

Un membre observe que, le 19 floréal, le citoyen Charles Rousseau, demeurant à Nantes, place de la Comédie, a envoyé le duplicata d'un récépissé de la somme de 8,000 liv. qu'il a versée dans la caisse de l'emprunt forcé à Nantes, le 5 pluviôse, et dont il a fait offre à la Nation pour les frais de la guerre; mais que ce don n'a pas été inséré au procès-verbal de la séance dudit jour 19 floréal: il demande qu'il le soit dans celle de ce jour, avec la mention honorable et l'insertion au bulletin.

Cette proposition est décrétée (3).

41

Le comité de surveillance de la section de la Liberté, de la commune de Troyes (4), exprime à la Convention sa reconnaissance du décret du 18 floréal sur l'existence de l'Etre-Suprême, et son admiration sur le sublime

(1) P.V., XXXIX, 394. Bⁱⁿ, 4 mess.; J. Sablier, n^o 1386; Ann. R.F., n^o 200; J. Fr., n^o 632; J. Jacquín, n^o 728.

(2) C 305, pl. 1152, p. 21.

(3) P.V., XXXIX, 395 (Minute du p.v. C 305, pl. 1140, p. 20). Bⁱⁿ, 3 mess. (1^{er} suppl^t).

(4) Aube.

(1) P.V., XXXIX, 393. Bⁱⁿ, 3 mess. et 3 mess. (1^{er} suppl^t); J. Sablier, n^o 1386; M.U., XLI, 9; J. Fr., n^o 632; F.S.P., n^o 353; J. Univ., n^o 1673.

(2) P.V., XXXIX, 394.